

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-25-1069 du 22/05/2025

Arrêté du 20 mai 2025

ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE
DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Le présent document rapporte et porte réintégration et affectation d'une inspectrice des Finances publiques, à la DRFiP de la Réunion.

Date d'application : 01/04/2025

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1: ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES



ARRÊTÉ

rapportant et portant réintégration et affectation d'une inspectrice des Finances publiques

**LA MINISTRE AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,
CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS**

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressée.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 24 février 2025 en ce qu'elles concernent la réintégration et l'affectation de M^{me} Sylvie VIMBOULY, dans les conditions ci-après indiquées :

| Identification | | | Ancienne situation | | Nouvelle situation | | |
|----------------|--------|-------------------|--------------------|---|--------------------|---|--------------|
| NOM | Prénom | Matricule SIRHIUS | CSRH | Ancienne affectation | CSRH | Nouvelle affectation | Date d'effet |
| VIMBOULY | SYLVIE | 000002259850 | - | MINISTÈRE DE LA JUSTICE EN DÉTACHEMENT | 63 | DRFIP LA RÉUNION LA RÉUNION TOUT EMPLOI | 01/04/2025 |

Article 2 : L'inspectrice des Finances publiques, dont le nom suit, est réintégrée dans son corps d'origine et affectée au sein de la direction indiquée ci-après, selon les modalités précisées ci-dessous :

| Identification | | | Ancienne situation | | | Nouvelle situation | | | |
|----------------|--------|-------------------|---|------|-------------------------------------|---|------|-------------------------------------|--------------|
| NOM | Prénom | Matricule SIRHIUS | Ancienne affectation | CSRH | Grade-échelon Date prise de rang | Nouvelle affectation | CSRH | Grade-échelon Date prise de rang | Date d'effet |
| VIMBOULY | SYLVIE | 000002259850 | MINISTÈRE DE LA JUSTICE EN DÉTACHEMENT | - | IFIP échelon 7 01/01/2025 | DRFIP LA RÉUNION LA RÉUNION TOUT EMPLOI | 63 | IFIP échelon 8 03/03/2025 | 01/04/2025 |

Article 3 : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFiP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFiP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 20 MAI 2025
POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
CHEFFE DU SECTEUR MOBILITÉ INTERNE-INSPECTEURS
BUREAU AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A

SYLVIE BEAUVILLARD

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756